



Assemblée générale

Distr. générale
11 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 138 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 11 janvier 2024, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à ma lettre du 8 janvier 2024 ([A/78/707](#)), j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'Antigua-et-Barbuda et la République islamique d'Iran ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

(Signé) António Guterres

